



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Article 1 - Application des conditions générales de vente

La souscription d'un ordre de publicité auprès de COMME AU CINEMA.COM implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente, qui s'appliquent, à l'exclusion de toutes autres, à toute commande passée à COMME AU CINEMA.COM. Elles sont seules à lier les parties même si un ordre de publicité se référant à d'autres conditions était envoyé à COMME AU CINEMA.COM par l'annonceur ou son mandataire.

### Article 2 - Solidarité

Chaque bon de commande est strictement personnel à l'annonceur et ne peut faire l'objet d'une cession ou transmission. Toutefois, en cas de vente ou transfert de son exploitation par l'annonceur, il est tenu d'en imposer l'exécution à son successeur en restant personnellement garant de ce dernier. Au cas où l'annonceur a confié l'achat d'espaces à un mandataire, ce dernier agit au nom et pour le compte de l'annonceur, l'un et l'autre demeurant en tout état de cause conjointement et solidairement responsables du paiement à COMME AU CINEMA.COM.

### Article 3 – Ordre

Modes de réservation : L'accord doit être matérialisé par un bon de commande reproduisant les présentes conditions générales, dûment signé pour accord par l'annonceur ou son mandataire, au plus tard dans un délai d'une semaine avant le démarrage de la première mise en ligne.

Ce document indiquera clairement :

- le nom du client à qui la facture doit être adressée (annonceur),
- le nom du mandataire si l'achat d'espace est effectué par ce dernier,
- le nom de l'annonceur pour le compte de qui la campagne est exécutée,
- la nature précise et le nom du produit ou du service à afficher,
- les réseaux réservés, avec leur date de départ et leur durée de conservation,
- le montant de l'ordre selon le tarif en vigueur.

### Article 4 - Options

L'annonceur ou son mandataire peut prendre une option sur un ou plusieurs produits COMME AU CINEMA.COM qui l'informe du rang de son option, ce dernier devant la

confirmer. Une option en première position donne à l'annonceur un droit de préférence sur l'achat du ou des produits ou services concernés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après. Une option en deuxième position constitue l'intention de l'annonceur ou de son mandataire d'acquiescer un produit ou service, mais ne lui donne qu'un droit de préférence éventuel. Toutefois, pour toute option en première position et à tout moment pendant la durée de celle-ci, si un autre annonceur demande l'achat ferme du produit sous option, COMME AU CINEMA.COM en informe alors le bénéficiaire de l'option. Celui-ci doit, dans les 48 heures faire connaître à COMME AU CINEMA.COM, sa décision, soit d'achat ferme du produit concerné, soit de soit d'achat ferme du produit concerné, soit de suppression de l'option. A défaut de réponse de l'annonceur ou de son mandataire dans ce délai, l'option est immédiatement résiliée de plein droit. Toute option, quel que soit son rang, non confirmée à 3 semaines du départ, sera considérée comme annulée après un délai de 4 semaines, sans qu'il soit besoin d'une quelconque information de la part de COMME AU CINEMA.COM.

## **Article 5 - Contenu du message publicitaire**

5-1 Dans l'hypothèse où le message publicitaire est réalisé par un prestataire choisi par l'annonceur, ce dernier est responsable du contenu (texte, visuel, audio, vidéo...) du message publicitaire. Il doit présenter, avant toute exécution, à l'approbation de COMME AU CINEMA.COM une maquette reprenant le texte, la forme, les couleurs, les graphismes, sigles et dessins de la publicité envisagée. La publicité doit avoir un caractère commercial ou servir des thèmes d'intérêt général. COMME AU CINEMA.COM se réserve le droit de refuser ou d'interrompre à tout moment, toute publicité qui, de quelque manière que ce soit, tant par l'illustration ou par le texte, la présentation ou le format, présenterait un caractère politique, confessionnel ou contraire aux bonnes moeurs et à l'ordre public, ou qui serait non conforme à la réglementation en vigueur. Ce refus ne constituera en aucun cas une rupture de l'ordre d'achat. De ce fait, l'annonceur ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice et sera tenu au paiement de la redevance et le cas échéant, des frais techniques ; de plus, dans le cas d'injonction des pouvoirs publics ou de poursuites au sujet de la publicité refusée, l'annonceur, outre qu'il garantit COMME AU CINEMA.COM de toute demande de dommages et intérêts et de frais de justice, supportera les frais de suppression éventuelle de la publicité.

5-2 Dans l'hypothèse où COMME AU CINEMA.COM ou l'agence de création DONALD SIMPSON est en charge de la réalisation du message publicitaire sur les éléments fournis par l'annonceur, le message sera soumis pour approbation à l'annonceur qui, dès lors qu'il en aura accepté la diffusion, sera seul responsable de son contenu.

## **Article 6 - Concurrence**

COMME AU CINEMA.COM ne peut garantir que des annonceurs concurrents ne sont pas présents sur des emplacements voisins ou contigus pendant une même période. Toutefois, COMME AU CINEMA.COM s'efforcera dans la mesure du possible, à ne pas

exposer les annonceurs à ce cas de figure.

## **Article 7 - Emplacements publicitaires**

7-1 Les produits ou services proposés s'entendent toujours sous réserve de disponibilité au moment de l'acceptation du contrat par COMME AU CINEMA.COM. Par ailleurs, outre le cas visé à l'article 5 ci-dessus concernant le contenu du message publicitaire, COMME AU CINEMA.COM pourra également être amené à déplacer, à neutraliser, à abandonner ou à supprimer la publicité pour différentes raisons indépendantes de sa volonté :

- en cas d'impossibilité de montage (difficultés techniques),
- pour cause de réglementation, d'injonction des pouvoirs publics,
- de façon générale, en cas de force majeure ou cause étrangère.

7-2 Si, à la date de départ ou en cours d'exécution du contrat et pour cause

quelconque qui ne lui serait pas imputable, tout ou partie des emplacements concédés venait à être indisponible ou supprimé, COMME AUCINEMA.COM, en fonction des circonstances, se réserve la faculté ou bien de résilier le contrat, ou bien de le laisser suivre son cours. Auquel cas, dans la mesure du possible, COMME AU CINEMA.COM, en compensation, soit affecterait à l'annonceur d'autres emplacements, soit prolongerait la publicité. COMME AU CINEMA.COM s'efforcera de notifier dans les meilleurs délais, sa décision à l'annonceur ou son mandataire, qui pourra s'y opposer sous huitaine à réception de la notification, à défaut de quoi, son accord sera réputé acquis. Quelle que soit l'option retenue, le coût de la campagne sera exigible pour le temps effectivement couru au prorata du nombre de sites mis à disposition, à l'exclusion de toute indemnité. Cette modification sera confirmée par courrier de COMME AU CINEMA.COM. En cas d'annulation de campagne pour d'autres causes que celles visées cidessus, il est expressément convenu que la responsabilité de COMME AU CINEMA.COM est limitée à la valeur de l'espace correspondant augmentée, le cas échéant de la valeur des messages publicitaires.

## **Article 8 - Fourniture du matériel**

8-1 L'annonceur devra respecter les prescriptions de COMME AU CINEMA.COM fixées dans ses documents commerciaux concernant la fourniture du matériel (ex. : format des bandeaux publicitaires ...). Il devra impérativement mettre les éléments techniques à disposition de COMME AU CINEMA.COM au plus tard 15 jours avant la date de départ de la campagne. Les messages publicitaires doivent parvenir chez COMME AU CINEMA.COM en nombre suffisant, 15 jours au moins, dernier délai, avant la date des premières mises en ligne. En aucun cas, COMME AU CINEMA.COM ne pourra être tenu responsable du non-respect par l'annonceur de l'une quelconque des conditions générales de vente définies au présent article ou des conditions particulières concernant la fourniture du matériel. Ainsi, le défaut, le retard ne seront pas opposables à COMME AU CINEMA.COM et ne pourront entraîner aucune modification de l'engagement, notamment en ce qui concerne le prix et la période de la campagne.



8-2 En cas de retard, COMME AU CINEMA.COM s'efforcera, dans la mesure des disponibilités de son planning de réservation, d'assurer ultérieurement la campagne prévue sans qu'une prolongation ne puisse être exigée de l'annonceur. L'annonceur déclare être titulaire des droits de reproduction des différents éléments constitutifs de son message publicitaire de telle sorte que COMME AU CINEMA.COM ne puisse jamais être recherché de ce fait, pour quelque cause que ce soit. Toute réclamation concernant des messages publicitaires jugés défectueux par l'annonceur, doit impérativement être adressée par écrit à COMME AU CINEMA.COM, au plus tard 8 jours après l'expiration de la semaine d'insertion, à défaut de quoi elle ne sera plus opposable à COMME AU CINEMA.COM.

### **Article 9 - Tarifs :**

Éléments constitutifs du prix Les tarifs comprennent la possibilité de créer un lien vers le site web de l'annonceur. Les emplacements seront déterminés en fonction de chaque site dans l'intérêt commun de l'annonceur et de l'éditeur. Sur certains sites, des rubriques pourront être créées spécialement pour l'annonceur en accord avec l'éditeur, rubriques dont il sera " sponsor " exclusif (tarifs sur devis après étude et concertation avec l'éditeur). En revanche, ces tarifs ne comprennent pas les frais de création et de développement du message publicitaire interactif, qui pourront soit être réalisés par le prestataire choisi par l'annonceur, soit par COMME AU CINEMA.COM ou l'agence DONALD SIMPSON, dans les conditions visées à l'article 5 des présentes conditions. Dans l'hypothèse où COMME AU CINEMA.COM ou l'agence DONALD SIMPSON réaliserait le message publicitaire, un tarif complémentaire s'appliquera, comprenant outre la diffusion du bandeau, sa conception.

### **Article 10 - Facturation et Règlement**

10-1 Les prestations sont fournies aux prix des tarifs remis à l'annonceur au moment de la commande, et font l'objet d'une facturation établie en début de campagne, à la date de mise en ligne. La facturation est établie au nom de l'annonceur ou de son mandataire, si celui-ci est en charge du règlement. Lorsque les paiements sont confiés, d'ordre du bénéficiaire et sous sa responsabilité, à son mandataire, les factures peuvent être libellées au titre de ce dernier, au prix net commission déduite, sans que cette opération soit opposable à COMME AU CINEMA.COM qui conserve la faculté, le cas échéant, de facturer directement au bénéficiaire les sommes qui pourraient lui être dues. En toutes hypothèses, chaque facture émise sera communiquée par COMME AU CINEMA.COM à l'annonceur. Sauf conditions particulières consenties lors de la prise de commande et acceptées par COMME AU CINEMA.COM, les factures sont payables au siège social à réception sans escompte.

10-2 Intérêts Conventionnels: Toute somme non payée à l'échéance pour quelque cause que ce soit, portera intérêt de plein droit au taux légal en vigueur majoré de 5 points à compter de la date de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé

de réception.

10-3 Déchéance du terme: En cas de règlement échelonné, le nonpaiement d'une seule redevance ou d'une seule échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes restant dues, y compris celles non encore échues, à la seule initiative de COMME AU CINEMA.COM.

10-4 Clause Pénale: En cas de non-paiement d'une somme exigible et après simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse dans un délai de quinze jours, COMME AU CINEMA.COM aura la faculté de considérer l'ordre comme résilié et de réclamer à titre de clause pénale, sans délai, outre les sommes dues, soit le solde de l'engagement, soit de majorer la créance de 25%. Si l'annonceur est titulaire de plusieurs ordres en cours, et qu'il n'assure pas le paiement normal du prix de l'un ou plusieurs d'entre eux, COMME AU CINEMA.COM se réserve la faculté de laisser se poursuivre les autres ordres ou de les résilier par anticipation et de reprendre immédiatement la libre disposition des emplacements. Dans ce dernier cas, le preneur doit payer au titre de ces ordres, outre la redevance due pour la période effectivement courue, une somme égale à 25% du solde du (ou des) engagement(s) souscrit(s). De même, COMME AU CINEMA.COM se réserve la faculté, soit d'exécuter les ordres qui n'auraient pas encore pris cours, soit de les annuler contre paiement d'une somme égale à 25% du montant de l'engagement.

10-5 Procédures Collectives: En cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, l'ordre sera résilié de plein droit à l'initiative de COMME AU CINEMA.COM, ou bien à la date du dernier paiement, ou bien à la date du jugement déclaratif; le preneur est tenu au paiement des factures émises avant cette date.

## **Article 11 - Annulation de commande**

Si la demande d'annulation intervient moins de deux semaines avant la date de mise en ligne prévue, l'ordre ne peut être annulé et la redevance est exigible dans sa totalité. Si la demande d'annulation intervient entre deux et six semaines avant le date d'exécution de la campagne, la redevance est exigible à hauteur de 50% de l'ordre d'achat établi. Si la demande d'annulation intervient plus de six semaines avant la date de départ prévue, elle ne pourra être acceptée que pour cas de force majeure moyennant une indemnité égale à 25 % de la redevance prévue.

## **Article 12 - Contrôle**

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte par COMME AU CINEMA.COM si elle n'est pas consécutive à un contrôle effectué conjointement par l'annonceur et un collaborateur de COMME AU CINEMA.COM désigné à cet effet. Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter de l'événement sur lequel porte ladite réclamation.



### **Article 13 – Litiges**

Les présentes conditions générales de vente, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, seront soumis au droit français. COMME AU CINEMA.COM et l'annonceur font élection de domicile en leur siège social respectif. Les difficultés susceptibles de survenir du fait, ou à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'ordre, seront portées devant les Tribunaux de Paris, reconnus exclusivement compétents.

COMME AU CINEMA.COM se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente à tout moment, les dites modifications n'étant applicables qu'aux commandes passés postérieurement à la communication des Conditions Générales de Vente modifiées par l'annonceur.